



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général

Lettre datée du 29 septembre 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration écrite présentée par la délégation du Royaume-Uni dans l'exercice de son droit de réponse aux remarques faites le 22 septembre devant l'Assemblée générale par M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 8 de l'ordre du jour.

Emyr Jones Parry



**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2006,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

**Déclaration présentée par la délégation du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
dans l'exercice de son droit de réponse aux remarques
faites le 22 septembre 2006 par le Premier Ministre
de Maurice lors du débat général**

Le Gouvernement britannique continue d'affirmer que le Territoire britannique de l'océan Indien est britannique et qu'il l'est depuis 1814. Il ne reconnaît pas la revendication de souveraineté du Gouvernement mauricien.

Toutefois, le Gouvernement britannique a reconnu Maurice comme étant le seul État qui ait le droit de revendiquer la souveraineté quand le Royaume-Uni renoncera à sa propre souveraineté.

Les gouvernements britanniques successifs ont donné des assurances au Gouvernement mauricien que le Territoire sera cédé quand il ne sera plus indispensable à des fins de défense.

Le Gouvernement britannique demeure ouvert à toute discussion concernant les arrangements régissant le Territoire britannique de l'océan Indien ou l'avenir de ce territoire. Il a déclaré que, lorsque viendrait le moment de céder le Territoire, il se tiendrait en liaison étroite avec le Gouvernement mauricien.

Le Gouvernement britannique attache beaucoup de prix à sa coopération étroite et constructive avec le Gouvernement mauricien sur un large ensemble de questions et espère que cette coopération se poursuivra.
